

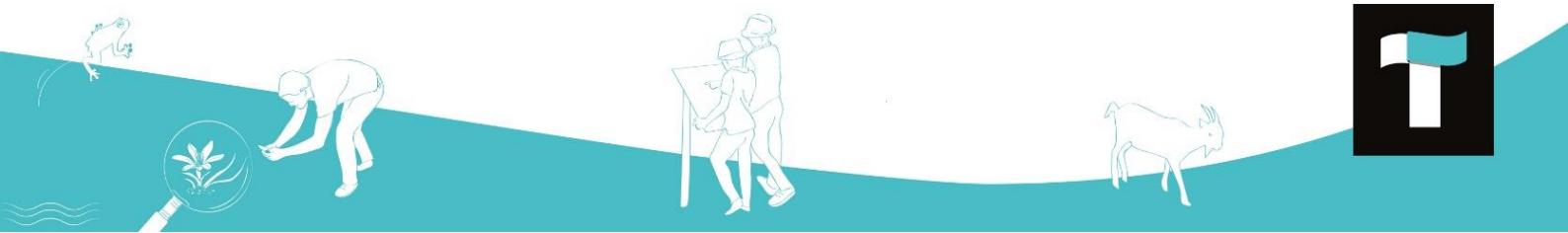


## DOSSIER DE PRESSE

# CLASSEMENT DE LA VALLÉE DU PRESSOIR EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE



Le 21 mars 2025



## 1. Contexte

Depuis plus de 20 ans, la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT) œuvre en faveur de la préservation du patrimoine naturel de la **Vallée du Pressoir**, permettant **son classement comme « Espace Naturel Sensible » (ENS) par le département des Deux-Sèvres en 2013**. La CCT est propriétaire de 30 ha au cœur de la vallée et assure aujourd’hui la gestion du site.

La CCT, en tant que gestionnaire, assure des actions de préservation du patrimoine naturel (pâturage, restauration de pelouses, suivis scientifiques, sortie nature, etc), cadrés dans différents plans de gestion d'une durée de 5 ans. **La Vallée du Pressoir présente plusieurs habitats d'intérêts communautaires rares et en danger de disparition comme des pelouses pionnières des dalles rocheuses.** On retrouve également de **nombreuses espèces végétales dont 7 sont protégées** et d'autres menacées, ainsi de plus de 600 espèces d'**animaux dont 130 à enjeux et/ou protégés**. Au-delà d'une biodiversité exceptionnellement riche, la vallée offre aussi un paysage grandiose. Ainsi ce sont **10 000 visiteurs recensés par an** et plus de 300 personnes accueillies lors d'animations nature.

Malheureusement comme beaucoup d'espaces naturels, la **Vallée du Pressoir reste fragile et en danger**. Les **principales menaces** identifiées sont **la régression des pelouses au profit des boisements et le non-respect de la réglementation menant à des dépôts de déchets, des chiens divagants et autres incivilités**. C'est donc dans le but de retrouver un équilibre vertueux entre protection de la biodiversité et activités humaines, que la Communauté de Communes du Thouarsais souhaite faire classer ce site en Réserve Naturelle Régionale afin de le doter d'un statut réglementaire de protection pour assurer sa pérennité sur le long terme et disposer de moyens supplémentaires.

## 2. Le projet de Réserve Naturelle Régionale

**Une Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un statut de protection réglementaire qui permet d'encadrer voire d'interdire certaines activités humaines selon leur degré d'impact sur la préservation des habitats et des espèces.**

**Ce classement d'une durée de 10 ans validé par la Région Nouvelle-Aquitaine**, a vocation à protéger sur le long terme et à des fins de conservation de la nature, grâce à une réglementation adaptée et une gestion locale, planifiée et concertée pour répondre à des menaces pesant sur le site. Pour cela, **le futur gestionnaire sera doté de moyens techniques et financiers** pour mener des suivis scientifiques, assurer une gestion de préservation des habitats, sensibiliser différents publics à la biodiversité et réaliser des veilles de police de l'environnement.

Enfin, **créer une RNR** correspond à un investissement durable **pour maintenir les services écosystémiques indispensables à notre survie comme la ressource en eau, la qualité de l'air,**

**la fonctionnalité des sols et les relations du vivant tel que la pollinisation.** Cela garanti le maintien d'un espace naturel préservé et d'un cadre de vie de qualité.

Le classement de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale a suivi plusieurs étapes :



Pour chacune de ces étapes de classement, les propriétaires et les usagers ont participés à des réunions d'informations, de groupes de travail et étaient invités à émettre leur avis lors de la consultation publique.

### 3. La Vallée du Pressoir devient la 11<sup>e</sup> Réserve naturelle régionale de Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine a voté en faveur de la création de la RNR de la Vallée du Pressoir le lundi 17 mars 2025. Elle devient ainsi la onzième réserve de la Région.

En effet, dans le cadre de Néo Terra, sa feuille de route en faveur de la transition écologique et énergétique, la Région Nouvelle-Aquitaine ambitionne la création de 10 nouvelles Réserves Naturelles Régionales d'ici à 2030, en plus des 10 existantes.

« Les espaces naturels remarquables sont de véritables réservoirs de biodiversité qui garantissent les fonctions de résilience face aux changements globaux. Il est nécessaire de les protéger et d'assurer des mesures de gestion adaptées essentielles à leur conservation et leur bon état écologique », précise Guillaume Riou, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de la transition écologique et environnementale et de la biodiversité.

Le classement de la Vallée du Pressoir en Réserve Naturelle Régionale va permettre :

- de préserver des milieux naturels fragiles et fortement patrimoniaux ;
- de mettre en place une réglementation afin de réguler notamment la surfréquentation et les dégradations ;
- de mobiliser des moyens supplémentaires pour assurer la gestion, les études nécessaires, la sensibilisation, la surveillance, etc. ;
- de se doter d'un plan de gestion sur 10 ans.

La RNR de la Vallée du Pressoir couvre une surface de **57 hectares**, regroupant 326 parcelles et **65 propriétaires**. Elle s'étend sur deux communes : Thouars (dont ces communes déléguées Sainte-Radegonde et Mauzé-Thouarsais) et Saint-Jacques-de-Thouars.

La réglementation de la RNR est par conséquent renforcée sur la continuité de la réglementation préexistante sur site :

- toutes atteintes sur les milieux, la faune, la flore, la fonge et le patrimoine géologique sont interdites ;
- l'accès est interdit en dehors des sentiers autorisés ;
- l'accès est interdit aux vélos et véhicules motorisés ;
- l'accès est autorisé aux chiens uniquement tenus en laisse ;
- le camping, stationnement hors des zones dédiées et les feux sont interdits ;
- la baignade à la cascade et dans le ruisseau est interdite ;
- la chasse, la pêche et la cueillette sont interdits ;
- il est interdit de nourrir, toucher et entrer dans les enclos où les animaux pâturent ;
- les activités d'aéromodélisme, incluant l'usage des drones, sont interdites ;

L'organisation de tous événements ou manifestations sont interdits à l'exception de l'organisation d'événements culturels, artistiques ou de randonnées par des associations locales et respectant une jauge maximum de 80 personnes, après le dépôt d'une demande d'autorisation auprès du gestionnaire et par validation conjointe du gestionnaire et de l'autorité de gestion. Pour toute manifestation de plus de 80 personnes, une demande de dérogation doit être présentée auprès du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

## Annexe – Informations complémentaires

### 1. Enjeux patrimoniaux du site

La Vallée du Pressoir abrite une végétation remarquable du fait de la présence de deux roches-mères : granitique et calcaire avec une faible pluviométrie.

#### **LES HABITATS**

- Présence de 44 habitats élémentaires ou en complexes dont 7 habitats d'intérêt communautaire, ce qui est considérable par rapport à la surface du site
- Les habitats présentant le plus d'enjeux sont les pelouses pionnières des dalles rocheuses, calcicoles semi-arides et acidiphiles

#### **LA FLORE**

- 58 espèces patrimoniales avec des enjeux de conservation, dont 7 protégées
- 8 espèces avec une forte responsabilité patrimoniale : l'Ophioglosse des Açores, la Gagée de Bohème, la Crucianelle à feuilles étroites, l'Orpin à cinq étamines, le Trèfle de Boccone, l'Orchis singe, la Luzerne rigide et le Buplèvre à tiges fines

#### **LA FAUNE**

- 5 espèces de chauve-souris, toutes protégées et sur liste rouge du Poitou-Charentes

- 21 espèces de mammifères terrestres dont 4 protégées au niveau national (Loutre d'Europe, Crossope aquatique, Martre des pins, Genette)
- 64 espèces de Rhopalocères, dont 17 espèces patrimoniales et 2 espèces à fort enjeu : l'Azuré du serpolet et le Thècle de l'Orme
- 345 espèces d'Hétérocères, dont 22 espèces patrimoniales
- 22 espèces d'orthoptères dont 5 patrimoniales
- 21 espèces d'odonates, dont 7 patrimoniales avec 1 espèce protégée (Cordulie à corps fin)
- 56 espèces de coléoptères dont 2 protégées (Grand capricorne, Lucane cerf-volant)
- 5 espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens, toutes protégées
- 106 espèces d'oiseaux, dont 85 espèces sont protégées et 49 sont classées sur liste rouge régionale
- 11 espèces de poissons au sein du ruisseau du Pressoir ou à proximité dont 1 espèce protégée (Brochet) et 1 espèce sur liste rouge nationale (Anguille européenne)

## **LA FONGE**

- 176 espèces de lichens
- Absence d'inventaire pour les champignons

La Vallée du Pressoir abrite également un patrimoine historique et culturel avec deux sites inscrits :

- La Cascade de Pommiers, site naturel inscrit par arrêté ministériel du 6 décembre 1932 et possède un périmètre de protection de 150m en amont et 300 en aval.
- Le Château du Pressoir, site monument historique inscrit depuis le 9 septembre 1933 et possède un rayon de protection de 500m autour

## **2. La gestion**

La gestion de la Vallée du Pressoir est soumise et encadrée par un plan de gestion. Un premier de 2006 à 2010 et un second de 2016 à 2020. Le dernier plan de gestion a été évalué en 2021. Les principaux enjeux de gestion concernent la conservation des habitats et de la flore. En raison de la forte progression des boisements sur les pelouses, l'état de conservation de la majorité des habitats d'intérêt communautaire sont aujourd'hui en état de régression. Une partie des pelouses est gérée par pâturage et l'état de conservation est bon. Des travaux de restauration des pelouses ont eu lieu en 2022, 2023 et 2024, permettant de réouvrir plus de 95 % de ces habitats sur site.

Les inventaires et suivis scientifiques sont poursuivis et actualisés régulièrement pour pouvoir mettre en place des mesures de gestion adaptées à la préservation du patrimoine naturel de la vallée.

### 3. Aspects pédagogiques

Des aménagements ont été réalisés le long du sentier, notamment pour sécuriser certains passages (belvédère, passerelles en bois, rambardes, escaliers, restauration des chemins carrossable). Un panneau d'accueil présentant le site et sa réglementation est présent aux deux entrées du sentier. Un éco-compteur sur chaque entrée permet aussi de comptabiliser le nombre de passage et donc d'estimer la fréquentation du site, avec une moyenne de 800 passages par mois. Des sorties nature, de la médiation scientifique pour les scolaires et des chantiers nature sont proposés régulièrement au public.

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj - 05 57 57 02 75 / [presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr)

Communauté de communes du Thouarsais : Christine Dubard-Boisseau - 05 49 66 73 14 / [christine.dubard-boisseau@thouars-communaute.fr](mailto:christine.dubard-boisseau@thouars-communaute.fr)